

GUIDE DU PARTENAIRE

BON DE COMMANDE 2023

Du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

JE CHOISIS LA / LES PORTE(S) D'ENTRÉE(S) QUE JE SOUHAITE RÉFÉRENCER

MES PORTES D'ENTRÉES		TARIF HT		QUANTITÉ	TOTAL HT
HÔTELS, RÉSIDENCES DE TOURISME, CAMPINGS		+ 1€ PAR CHAMBRE ET/OU EMPLACEMENT	+ 100 € SI MINIMUM UNE SALLE DE RÉUNION		
1 ÉTOILES	100 €				
2 ÉTOILES	200 €				
3 ÉTOILES	300 €				
4 & 5 ÉTOILES	400 €				
CHAMBRES D'HÔTES, HÉBERGEMENTS COLLECTIF (+1€ / LIT)	150 €				
RESTAURANT	200 €				
TRAITEUR	350 €				
LIEU ÉVÉNEMENTIEL & DE RÉUNION	450 €				
PRESTATION D'ACTIVITÉS & SITE DE VISITE	250 €				
COMMERCE ET SERVICE	200 €				
TRANSPORT	200 €				
AGENCE ÉVÈNEMENTIELLE	350 €				

J'APPLIQUE MES REMISES	REMISE	MONTANT HT DE LA REMISE
DEUXIÈME ACTIVITÉ OU ÉTABLISSEMENT DE LA MÊME SOCIÉTÉ *	- 50 %	
MARQUE OU LABEL ** (T&H, QUALITÉ TOURISME, CLÉ VERTE, ECOLABEL EUROPÉEN, ACCUEIL VÉLO, BIENVENUE À LA FERME, ACCUEIL PAYSAN, LABEL NF ENVIRONNEMENT, TOURISME SOCIAL (UNAT, FUJ), NON CUMULABLE)	- 10 %	

*sur le moins cher des deux ** si plusieurs, non cumulable et valable sur le moins cher

JE RAPPORTE LES SOUS-TOTAUX		
Modalités et conditions de règlements (cocher la case correspondante) : ☐ Par chèque bancaire à l'ordre de La Rochelle Tourisme & Événements ☐ Par virement : FR76 1170 6110 3442 1600 9000 085 ☐ Je souhaite régler sur facture Afin de faciliter le traitement des règlements, merci de préciser : NOM PUBLIC DE L'ÉTABLISSEMENT - ODS 2023	Sous-total "Mes portes d'entrées"	
	Sous-total "Mes remises"	
	Remise de 20% pour non-visibilité sur le Meeting Guide (obligatoire)	
TVA 20 %		
TOTAL TTC		

Raison sociale :

Adresse de facturation :

Nom du signataire :

Fonction :

Fait à :

Le :

Mention « Bon pour accord et acceptation des modalités d'exécution jointes »,
signature et cachet

Les dossiers complets sont à renvoyer

Par e-mail :

h.dujour@larochelle-tourisme-evenements.com

• Par courrier postal :

La Rochelle Tourisme - Service Partenaires

Quai Louis Prunier - BP3106

17033 LA ROCHELLE CEDEX 1

Merci de préciser la référence:

NOM PUBLIC DE VOTRE ÉTABLISSEMENT - ODS 2023

MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS LA ROCHELLE TOURISME & ÉVÉNEMENTS (LRTE) 2023

Visibilité sur www.larochelle-tourisme.com et sur les sites web partenaires :

- Les informations vous concernant sont issues de la base de données départementale (SIT) mise à jour chaque année avec les éléments que vous transmettez à LRTE, par le biais de la saisie en ligne.
- Les établissements d'une même catégorie/activité sont classés par zone géographique en valorisant les classements et labels, puis au sein de chaque zone, le tri est aléatoire.
- Le nombre et la nature des labels, certifications et services associés à votre établissement sont apposés dans la limite des contraintes techniques de nos supports.
- Le texte de présentation de votre établissement pourra être réécrit tout ou en partie par LRTE sans validation préalable, par souci de cohérence avec la ligne éditoriale de chacun des supports et dans un souci de qualification des contenus.
- Les textes et photos confiés à LRTE pourront être utilisés pour toutes les actions de promotion de la destination sur tous supports (print & web). Le détenteur des photos doit s'assurer que celles-ci sont libres de droit (cessible à un tiers) et mentionner les crédits obligatoires pour la diffusion. Dans le cas contraire, LRTE s'autorise à ne pas les publier sans en informer au préalable le prestataire.
- En l'absence d'une sélection de photos transmises dans les délais impartis ou ne respectant pas les contraintes techniques, LRTE se réserve le droit d'effectuer des choix unilatéraux.
- LRTE ne saurait être tenu responsable des politiques et conditions d'accès ou d'affichage mises en œuvre sur les sites partenaires.

Visibilité à l'Office de Tourisme :

- Tout document de présentation de votre structure en libre accès à l'accueil de l'Office de Tourisme doit respecter le format standard type soit 148x110 mm (A5). Les cartes de visite ou documents dépassant cette taille maximum ne seront pas acceptés. La mise en rayon et le suivi du réassort sont assurés par les équipes d'accueil de LRTE.

Encarts publicitaires sur les supports print :

- L'emplacement et l'intégration de votre encart publicitaire dans les brochures de LRTE se feront sous réserve de la cohérence éditoriale et de la place disponible au moment de votre commande.
- Votre encart publicitaire, au format : Haute Définition 300dpi – JPEG ou PDF, doit être transmis à LRTE pour le 15 mai 2023 ; et/ou des délais indiqués, LRTE se réserve le droit de suspendre la prestation sans dédommagement aucun ; le partenaire concerné sera averti par courriel.

Prestations de commercialisation :

- L'accès aux prestations de commercialisation délivrées par LRTE est soumis à la vérification de la faisabilité technique (compatibilité des systèmes d'information), et fait l'objet de conventions spécifiques ; selon les cas. Il est également soumis au nombre d'emplacements disponibles et/ou à la cohérence de l'offre avec le positionnement de la

destination/ligne éditoriale.

Prestations en partenariat avec Charentes Tourisme :

- Charentes Tourisme propose et met en œuvre des prestations de visibilité, compétitivité, conseil et qualification de l'offre selon ses propres politiques et conditions d'éligibilité.
- Engagements de La Rochelle Tourisme & Événements
- LRTE s'engage à veiller au bon déroulement de ses prestations et de celles proposées en partenariat avec Charentes Tourisme.
- LRTE s'engage à communiquer aux opérateurs touristiques la liste des interlocuteurs dédiés selon leur domaine d'intervention.
- LRTE s'engage à tenir informé le prestataire des évolutions éventuelles de ses supports et de leurs fonctionnalités.

Engagements du prestataire :

- Le prestataire s'engage à traiter toute plainte transmise par LRTE dans un délai de 15 jours après que l'Office de Tourisme ait envoyé un accusé de réception au visiteur ; en cas de plaintes répétées auprès de nos services, LRTE se réserve le droit de visiter votre établissement et/ou de suspendre le partenariat en cours sans dédommagement aucun.
- Le prestataire autorise la conservation et le traitement des données à caractère personnel. Il s'engage à signaler toute modification en cours d'année en cas de changements ou nouveautés (tarifs, coordonnées, services, équipements...). Ces modifications ou informations seront prises en compte dans la mesure où elles sont compatibles avec le logiciel de traitement de données.
- Le prestataire s'engage à fournir toutes les pièces justificatives utiles à la finalisation du partenariat (dont classement, labels, mentions légales...).

Responsabilités et droits :

- Le prestataire atteste de la véracité des informations transmises à LRTE et lui concède ainsi qu'à ses partenaires (organismes publics ou privés) à titre non exclusif, les droits attachés aux données transmises, à savoir : les droits d'auteur, droits à l'image, droits de reproduction, d'adaptation, de modification et de diffusion par tout moyen et sur tout support (brochures touristiques, sites Internet, bornes multimédia etc.) en vue de promouvoir le tourisme. Il autorise ainsi LRTE et ses partenaires à utiliser et diffuser tous les supports photos ou vidéos fournis par ses soins. En vertu de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 et dans le cadre de la politique d'ouverture et de partage des données publiques (« Open data »), les informations transmises à l'Office de Tourisme seront mises à disposition du portail national datatourisme.fr. Les données issues du Système d'Information Touristique de Charentes pourront ainsi être réutilisées par des tiers : institutionnels, starts-up... LRTE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de litige avec un tiers.

Durée de l'engagement mutuel

- Le présent engagement vaut à compter de la signature et jusqu'au **31 décembre 2023**.